

DELIBERATION N° 96/01-04 - TARIFS DES MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS DU COMITE D'EXPANSION

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 Octobre 1993 instituant une régie de recettes et une régie d'avances pour la gestion du Comité d'Expansion.

Par délibération du 24 Janvier 1994, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs d'entrée aux différentes manifestations et animations du Comité d'Expansion de la Ville et il importe à présent de les actualiser. Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1er Février 1996 :

- conférence filmée	30 F
- théâtre enfant	15 F
- théâtre adulte	30 F
- concerts	30 F
- bals	50 F
- fête de la bière	75 F
- Jazz Pulsations en pays lorrain	60 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs proposés ci-dessus,
- d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 1996.